

CRISE POLITIQUE

Allocations familiales : c'est passé

Soulagement au cdH : comme il l'avait annoncé, le PS a accepté de valider le modèle wallon des allocations familiales régionalisées.

● **Pascale SERRET**

Jusqu'au dernier moment, Maxime Prévot a douté. Le PS allait-il finalement mettre son veto sur l'avant-projet de décret sur les allocations familiales, porté par le ministre cdH de l'Action sociale ?

La veille, au Parlement wallon, l'ambiance de l'ultime plénière avait été consternante. Les derniers espoirs du PS sur une fin de la téléredevance « sous son règne » ont été anéantis.

Mais hier, le « marchandage politique sur le dos des familles », comme l'écrivait un peu trop vite la Ligue des Familles (lire ci-contre), n'a pas eu lieu. « Ni représailles, ni terre brûlée : le PS a le sens des responsabilités », a répété Paul Magnette. Le PS a bel et bien validé le projet du cdH.

1. La note commune La note cadre des partenaires PS et cdH au gouvernement wallon, celle-là même qui était brandie par le cdH pour contraindre le PS à valider le projet (« puisqu'il y avait un accord formel, une note cadre »), avait déjà été présentée en février et en mars de cette année. Il y a eu quelques corrections à la marge. Mais pour l'essentiel, rien n'a été mo-

difié depuis lors. C'est donc un projet porté par le cdH Maxime Prévot. Mais il n'en est pas moins le résultat d'un accord de la majorité PS-cdH.

2. Le montant unique, etc. Et donc, pour rappel, la Région wallonne, désormais compétente pour la gestion et le paiement des allocations familiales, proposera dès le 1^{er} janvier 2019 son propre modèle. Un montant identique pour chaque enfant qui naîtra après cette date (155 € jusqu'à 18 ans, 165 € de 18 à 24 ans), la fin des montants variables en fonction du rang de l'enfant dans la famille, et des suppléments pour les familles les plus fragiles, les plus exposées à une paupérisation, pour les orphelins, etc.

Maxime Prévot insiste sur la simplification et la plus grande lisibilité de son modèle par rapport au dispositif fédéral qu'on connaît aujourd'hui (et qui persistera pour les enfants nés avant le 1^{er} janvier 2019 jusqu'en 2043). Une autre nouveauté : pour les 18-21 ans, le droit aux allocations sera automatique. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

3. L'enjeu du timing Les textes adoptés hier en première lecture consacrent le modèle lui-même, mais aussi le régime de création d'une caisse publique, le processus d'agrément des caisses privées, etc. « C'est l'acte fondateur. Il fallait absolument que les textes soient approuvés en juillet. S'il n'y avait pas eu de validation, on reportait tout en septembre. Or, chaque mois compte pour que le projet soit opérationnel au 1^{er} janvier 2019 », rappelle Maxime Prévot. Le gouvernement flamand a lui-même

adopté son projet il y a un mois. Le modèle wallon pourrait arriver au Parlement wallon fin 2017 ou début 2018.

4. Le surcoût Par contre, il y aura un surcoût imprévu. L'opérateur fédéral Famifed a oublié l'un ou l'autre détail dans ses simulations. Il y a donc une implication budgétaire pour le gouvernement suivant. C'est précisément l'argument servi par le cdH pour bloquer la suppression de la téléredevance du PS. Le ministre cdH relativise : « Oui, il y aura un surcoût de 9 millions en 2019. Il va augmenter d'année en année (jusqu'à atteindre 40 millions). Mais c'est soutenable quand on regarde la trajectoire budgétaire vers 2040. On parle de 40 millions sur des flux de 2,25 milliards € ». ■

VITE DIT

1 h 15 Sur les 124 points présentés au gouvernement wallon hier matin, 75 sont passés et 50 ont été reportés (bloqués). Le cdH ne voulait ni impact budgétaire imprévu à assumer par la nouvelle majorité, ni cautionner les points jugés comme un moyen de « recaser des socialistes ». Le PS retient plutôt que le cdH a refusé des aides à des entreprises et à des associations. Quoi qu'il en soit, le tout a duré une heure et quart. Dans une ambiance non pas chaleureuse, mais « correcte et courtoise ».

Le dernier ou pas ?

Officiellement, un dernier gouvernement wallon est programmé le 20 juillet. Il est toujours à l'agenda. Les allocations familiales auraient pu prendre s'inscrire à l'ordre du jour de cette ultime séance. Mais le cdH redoutait que, sous un

prétexte X ou Y, le PS ne parvienne malgré tout à bloquer la réforme. Avec le mur des vacances devant soi.

Quand la Ligue s'emballa...

Bien logiquement, la Ligue des familles veillait au grain : pas question de voir la régionalisation des allocations fa-

miliales devenir un vulgaire enjeu de bagarre politique pendant la procédure de divorce PS et cdH.

Au taquet, la Ligue était prête à dégainer un « coup de gueule » aux petits oignons. La preuve : c'est le communiqué de presse qui a été diffusé par erreur dans un premier temps. Le texte

dénonçait sur un ton énervé « le déplorable marchandage et les jeux politiques sur le dos des familles ».

Il n'a pas fallu 10 minutes pour que la Ligue transmette un « erratum » express. Et 2 heures plus tard, un second communiqué complet, triomphant cette fois : « La Ligue des familles

félicite le gouvernement wallon » d'avoir « entamé positivement une étape importante pour les familles, malgré les tensions politiques ». Elle prévient néanmoins : « Elle restera attentive à ce que les dé-lais soient respectés et à ce que la continuité des paiements soit garantie aux familles. » ■

P.S.

Négos : plus ça dure, plus c'est dur

La troisième réunion entre le cdH, le MR et Écolo n'a débouché sur rien. Sinon sur un constat d'échec. Écolo n'a pas obtenu de garanties suffisantes en termes de bonne gouvernance.

Les Verts n'ont pas l'intention de s'asseoir à la table d'une négociation en vue de former de nouvelles majorités dans les entités fédérées, malgré les discussions qui ont eu lieu ces derniers jours. Même si des avancées ont été obtenues dans le cadre des discussions sur la gouvernance avec le MR et le cdH, elles ne permettent pas de dire que le système politique est suffisamment assaini, a expliqué la co-présidente d'Écolo Zakia Khattabi à la sortie d'une réunion avec les présidents du cdH et du MR, Benoît Lutgen et Olivier Chastel.

« À ce stade, il n'y a pas de raison que nous allions à une table pour discuter de majorités. Aujourd'hui, même s'il y a des avancés, elles ne nous permettent pas de dire que l'on assainit notre système », a-t-elle déclaré.

Comme mardi, quelques points parmi d'autres continuent à poser problème aux écologistes : le décumul intégral des mandats, l'intégration des rémunérations privées dans le calcul du plafond de rémunération des mandataires publics et la dépolitisation de

l'administration.

Le cdH et le MR ont annoncé de leur côté qu'ils commenceraient ce vendredi matin à discuter d'un projet pour la Wallonie, Bruxelles et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils gardent la porte ouverte à DéFI et Écolo, ont-ils précisé.

« Penser aux trois entités ensemble »

« Il est temps de passer à une séquence nouvelle, sur l'ensemble des entités en Wallonie, à Bruxelles et en Fédération Wallonie-Bruxelles, avec une porte qui reste largement ouverte », a expliqué le président du cdH, Benoît Lutgen, saluant l'attitude « particulièrement constructive » du MR.

« Nous voulons nous mettre au travail en pensant aux trois entités ensemble, et la porte reste ouverte. Nous le disons, nous le répétons : si Écolo et DéFI veulent à un moment donné faire un bout de chemin et se rendre compte du travail que nous réalisons, nous sommes ouverts à la discussion », a renchéri le président du MR, Olivier Chastel.

Le MR et le cdH ne peuvent constituer une nouvelle majorité qu'en Région wallonne. Et encore, tout juste. À Bruxelles et à la Fédération Wallonie-Bruxelles, le soutien d'Écolo et/ou de DéFI est indispensable. Mais « on veut pouvoir avancer sur un projet francophone global et montrer à ceux qui pourraient nous rejoindre demain que l'on travaille de concert sur les trois entités », a souligné Chastel.

Les travaux de ce vendredi auront lieu au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. ■